

ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nouveau

Les emballages alternatifs aux plastiques Formation + visite centre de tri Mardi 12 septembre 2023 - (Manosque) (7h)



Présentiel
Accessible aux personnes
à mobilité réduite

Public visé:

Responsable emballages, marketing, environnement, dirigeants

Prérequis : Connaissance ce base ces emballages alimentaires

Intervenants



Isabelle DOR-Consultante experte en emballages



Christophe CHERON -Responsable développement producteurs - Léko

<u>Contact(s)</u> <u>Pédagogique(s)</u>



Estelle MARIN, Conseillère Technique en RSE -CRITT IAA PACA

6

Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

Connaître les étapes de fin de vie des emballages

Comprendre les principes et la réglementation en matière de recyclabilité des emballages Connaître les alternatives aux emballages plastiques



Contexte

Dans un contexte réglementaire visant à supprimer à long terme les emballages plastiques, et des consommateurs plus soucieux du devenir de leurs déchets, les entreprises utilisatrices de ces emballages doivent connaître et réduire leur empreinte plastique. Cette journée donne les clés nécessaires pour connaître la fin de vie des emballages au centre de tri, et savoir comment substituer le plastique par d'autres matériaux.



Programme

9h00 à 12h30 :

Visite du centre de tri et présentation/échanges sur la recyclabilité des emballages réglementation, principes, pratiques et applications en agroalimentaire animé par Léko/Véolia

12h30 à 14h00 : Pause déjeuner à la charge des participants

14h00 à 17h30

- Les emballages alternatifs aux plastiques
- Contexte et réglementation environnementale
 - Réglementation européenne et française sur les emballages
 - Les substituts du plastique et leur recyclabilité : papier/carton/autres (cellulose, biosourcés...)
- Les emballages alternatifs aux plastiques (papier/carton/autres)
 - Principales caractéristiques techniques à connaître : Rigidité, propriétés barrières, résistance à la chaleur, conditions de stockage...
 - Alimentarité
- Etudes de cas : recherche de solutions alternatives à vos emballages actuels



Moyens pédagogiques et techniques

- Visite d'un site
- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires
- Méthode participative alternant phases théoriques et exercices pratiques et/ou jeu de rôles
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement
- Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation, attestation de formation
- Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (<u>laure.dupin@foodinpaca.com</u>) au 04 90 31 55 08.







ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE





Les emballages alternatifs aux plastiques Formation + visite centre de tri Mardi 12 septembre 2023 - (Manosque) (7h)

Contact **Administratif**



Laure DUPIN 04 90 31 55 08 laure.dupin@ foodinpaca.com



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Attention le nombre de places est limité (2 personnes maximum de la même entreprise), inscrivez-vous dès à présent

Adhérent 2023 : 500€ HT/stagiaire (600€ TTC) Non adhérent 2023 : 700€ HT/stagiaire (840€ TTC)



N° organisme de formation: 93840083884 -

N° Datadock 0001409

N° de Certificat Qualiopi: FR060037-2

Mise à jour : le 16/06/2023



Inscription en ligne : cliquez ici- Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Conditions d'annulation:

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier). Pour toute inscription annulée après 01/09/2023, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire PACA.



